

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 23 JUIN 2023

la CREUSE
e Département

L'ESPRIT
CREUSE



L'accès à l'eau, une priorité pour le Département de la Creuse

Face aux enjeux du réchauffement climatique, le Conseil départemental de la Creuse élargit ses actions en faveur de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Ce vendredi 23 juin, deux nouveaux règlements d'aides financières ont été votés en ce sens. Explications.

Le Département intervient auprès des communes et des EPCI exerçant la compétence alimentation en eau potable et assainissement collectif sur plusieurs volets, à savoir :


- L'assistance technique liée à l'assainissement et eau potable,
- L'animation en faveur de la réalisation des actions identifiées prioritaires et l'accompagnement à la structuration de la maîtrise d'ouvrage,
- L'octroi de subventions.

Concrètement, cela se traduit par 10 ETP au Conseil départemental dédiés aux thématiques liées à l'eau, financées, pour moitié par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable : des priorités pour plus de résultats

Sous l'impulsion du Conseil départemental et en collaboration avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département a élaboré un document stratégique permettant d'avoir une vision globale et précise de la gestion de l'eau en Creuse : le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020 - 2030.

Ce document est un véritable outil d'aide à la décision, indispensable pour évaluer la pertinence des actions à mettre en œuvre et pour pouvoir



mobiliser les aides financières à apporter aux unités de gestion de l'eau du département.

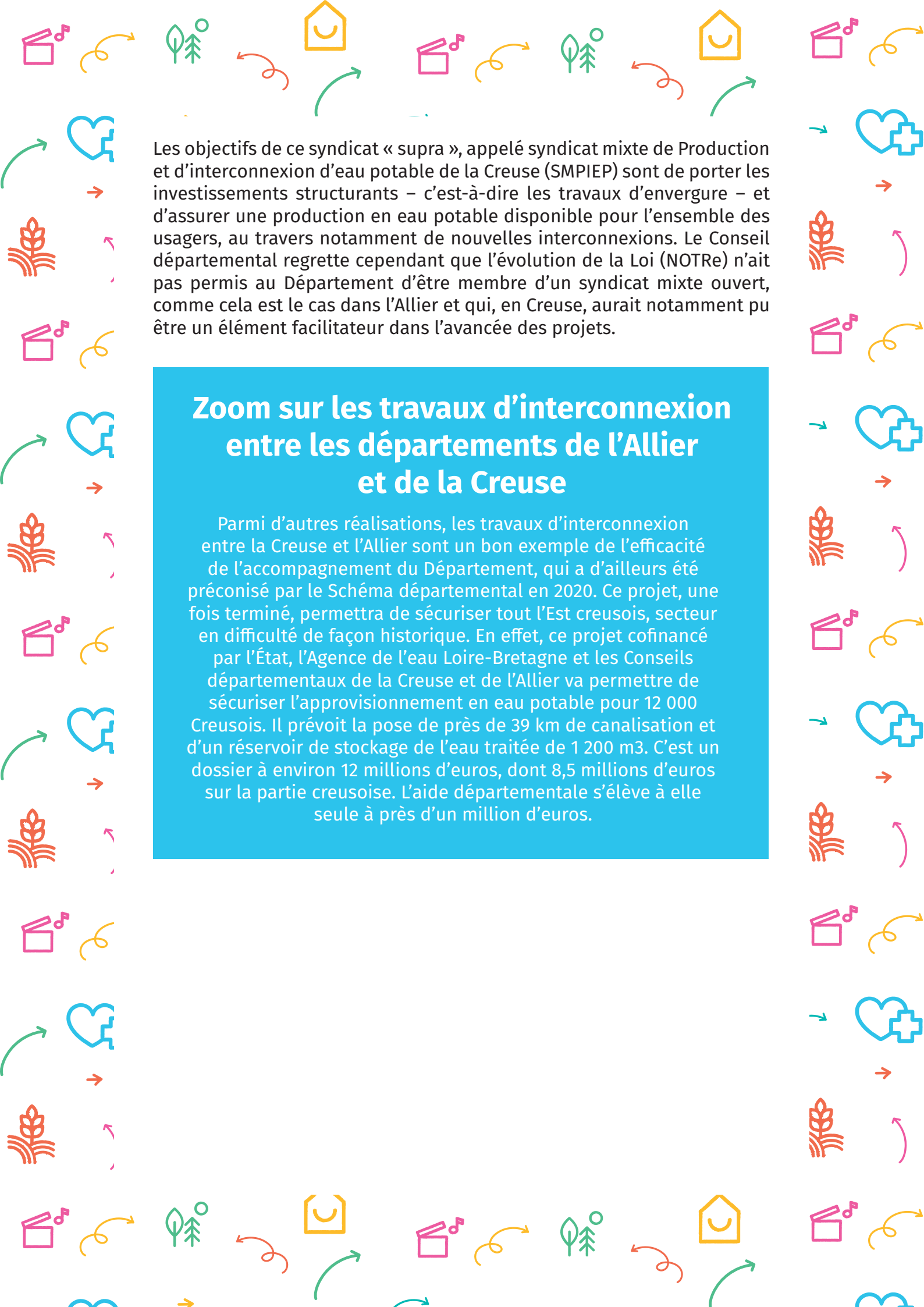
Concrètement, le SDAEP23 définit, pour les dix prochaines années, un programme d'études et de travaux de plus de 100 millions d'euros, en lien avec les faiblesses identifiées tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Grâce à ce dernier, les priorités sont clairement identifiées et hiérarchisées, à des fins de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le Conseil départemental, très impliqué sur le sujet, a d'ailleurs augmenté ses attributions d'aides : **de 250 000 €, l'enveloppe réservée est passée à près d'un million d'euros en 2021 et en 2022.**

Ainsi, à la faveur de la mise en œuvre des actions définies par le SDAEP 23 et à la volonté des gestionnaires ayant la compétence eau potable, l'aide financière du Département et celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont considérablement augmenté **depuis 2020. Plus de 23,2 millions d'euros sont ainsi dédiés à la réalisation d'études et de travaux sur le territoire creusois.**

Tous mobilisés pour que chaque habitant ait accès à une eau potable en quantité suffisante et de bonne qualité, tout en garantissant la préservation du milieu naturel et la prise en compte des différents usages.

Le Département s'est inscrit, avec la Préfecture de la Creuse, dans une démarche incitative auprès des UGE (unités de gestion de l'eau) pour améliorer l'organisation de la maîtrise d'ouvrages le but : porter les investissements structurants et assurer la production en eau potable nécessaire à l'ensemble des usagers. À la suite de plusieurs rencontres initiées par la Préfecture et le Conseil départemental, plusieurs solutions ont émergé, dont la création d'un syndicat avec cinq unités de gestion – à savoir le CAGG, le SIAEP du bassin de Gouzou / le SIAEP de Boussac devenu SIAEP Boussac-Gouzou, le SIAEP de la Vallée de la Creuse, le SIEAP d'Ahun et le SIAEP de la Rozeille –. L'arrêté de création a été signé par la Préfète Virginie Darpheuille le 30 mars 2023, avec les 5 UGE, mais dans une perspective d'élargissement souhaité à l'avenir à l'ensemble du département.



Les objectifs de ce syndicat « supra », appelé syndicat mixte de Production et d'interconnexion d'eau potable de la Creuse (SMPIEP) sont de porter les investissements structurants – c'est-à-dire les travaux d'envergure – et d'assurer une production en eau potable disponible pour l'ensemble des usagers, au travers notamment de nouvelles interconnexions. Le Conseil départemental regrette cependant que l'évolution de la Loi (NOTRe) n'ait pas permis au Département d'être membre d'un syndicat mixte ouvert, comme cela est le cas dans l'Allier et qui, en Creuse, aurait notamment pu être un élément facilitateur dans l'avancée des projets.

Zoom sur les travaux d'interconnexion entre les départements de l'Allier et de la Creuse

Parmi d'autres réalisations, les travaux d'interconnexion entre la Creuse et l'Allier sont un bon exemple de l'efficacité de l'accompagnement du Département, qui a d'ailleurs été préconisé par le Schéma départemental en 2020. Ce projet, une fois terminé, permettra de sécuriser tout l'Est creusois, secteur en difficulté de façon historique. En effet, ce projet cofinancé par l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les Conseils départementaux de la Creuse et de l'Allier va permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour 12 000 Creusois. Il prévoit la pose de près de 39 km de canalisation et d'un réservoir de stockage de l'eau traitée de 1 200 m³. C'est un dossier à environ 12 millions d'euros, dont 8,5 millions d'euros sur la partie creusoise. L'aide départementale s'élève à elle seule à près d'un million d'euros.



Un nouveau règlement des aides « assainissement collectif »

L'évolution des enjeux en matière d'assainissement et la nécessité d'être concordant avec la politique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a rendu nécessaire la mise à jour du règlement des aides départementales de 2011. Ce nouveau règlement d'aide a été présenté, ce jour, à l'Assemblée départementale. Il s'agit en effet de mettre en adéquation le règlement avec l'évolution des actions prioritaires à mener, en lien notamment avec les enjeux environnementaux actuels, à savoir :

- améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement et limiter les rejets directs,
- limiter les coûts d'investissement qui sont très importants pour les réseaux et ouvrages associés,
- inciter à la mise en œuvre d'un budget assainissement incluant l'amortissement des ouvrages afin de permettre leur remplacement dans le cadre d'une gestion patrimoniale.

Ainsi, à la faveur de l'animation et de l'accompagnement technique des porteurs de projets par les services du Département et grâce à l'aide financière du Département et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : **depuis 2020, plus de 11,3 millions d'euros sont dédiés à la réalisation d'études et de travaux en lien avec l'assainissement collectif sur le territoire creusois.**

Pour 2023, le montant **des aides budgétisées par le Conseil départemental en autorisation de programme est de 700 000 €.**



Avec le Campus Connecté 2.3, le Conseil départemental accompagne sa jeunesse dans la poursuite d'études supérieures


Le Conseil départemental de la Creuse propose l'implantation d'un Campus Connecté à Guéret pour la rentrée 2024. Le projet, actuellement au stade d'étude, offrira la possibilité aux jeunes creusois de poursuivre leur apprentissage dans le supérieur depuis leur domicile via des formations à distance et le soutien d'un coach.

Une démarche innovante, axée sur l'évolution des méthodes de formation et d'apprentissage


Campus Connecté, une initiative lancée en 2019 par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a déjà permis la labélisation de 89 campus dans l'hexagone. D'une capacité maximale de 15 personnes, le Campus Connecté de Guéret permettra aux étudiants empêchés et aux personnes en reprises d'études d'avoir accès aux **près de 1 000 formations à distance** référencées au niveau national. Les étudiants pourront, par ailleurs, bénéficier des avantages d'un campus classique (restauration, médecine, bibliothèque, sport, culture...) et s'appuyer sur un coach/tuteur au minimum 12h/semaine. Élément clé de la réussite de ce dispositif, il apportera toute la méthodologie, les conseils, le suivi pédagogique... propre à chaque étudiant.

Un projet partenarial au cœur de Guéret

Le comité de pilotage du projet a ciblé le Campus Universitaire de Guéret, propriété du Conseil départemental, pour effectuer une expérimentation d'une durée de 3 ans. Un espace où se croiseront plusieurs étudiants (INSPE, BUT carrières sociales, licence professionnelle domotique et santé,



centre de ressources CANOPE), autre point fort de ce concept pour rompre l'isolement de la formation à distance. Un sondage interne démontre que 20% des lycéens et des personnes en reconversion seraient intéressés par le dispositif creusois. Les charges financières de ce projet seront partagées par les différents partenaires : la ville de Guéret, les EPCI, l'Agglo du Grand Guéret, le Département, la Région, l'État, ainsi que l'Université de Limoges, exploitante du Campus Universitaire de Guéret. Ces charges se composent de l'investissement initial prévisionnel, d'un montant de 24 000 € et des charges annuelles prévisionnelles de 72 000 €.



Ce dispositif aura pour objectif de dynamiser l'attractivité du territoire en développant l'insertion et le retour à l'emploi avec la montée en compétences pour les publics empêchés. Pour Valéry Martin, vice-président du Conseil départemental en charge des Politiques territoriales, *« Notre jeunesse creusoise ne doit rien s'interdire ! Dans un territoire connecté comme la Creuse, on peut tout imaginer. Le Campus Connecté 2.3, c'est un accompagnement personnalisé et le gage de réussir sa formation à distance. »*



Le compte administratif 2022 du Département : entre stabilité et prudence

Le compte administratif, qui correspond à la clôture de l'exercice budgétaire et répertorie l'ensemble des dépenses et recettes réalisées durant l'année, est présenté ce vendredi 23 juin 2023 en Assemblée départementale.

Explications.

Le compte administratif reflète la traduction des engagements pris lors du vote du budget primitif pour l'année 2022 et des décisions modificatives qui s'en sont suivies.

L'objectif principal pour les élus du Département a été de concilier deux grands impératifs :

- la nécessité de maintenir une situation financière saine dans un contexte d'augmentation des dépenses
- la nécessité absolue d'offrir des services de qualité aux usagers du Département en construisant un territoire solidaire, résilient et attractif

Premier objectif atteint : maintenir une situation financière saine

Après le constat, par la Chambre régionale des Comptes, d'une nette amélioration de la situation financière en 2021 comparativement à 2015 (résultat d'une gestion rigoureuse depuis 8 ans), l'année 2022 aura permis de stabiliser, voire de consolider cette situation.

En effet, tous les indicateurs financiers du Département sont stabilisés ou en progression par rapport aux années précédentes. De bons résultats, mais avec des ratios qui demeurent malgré tout en retrait par rapport au niveau moyen constaté dans les départements de notre strate, comme le rappelle également la Chambre régionale des comptes dans son rapport.



Grâce à une situation financière stable, des investissements en hausse

Cette amélioration des indicateurs financiers du Département a permis d'augmenter de manière significative le niveau des dépenses réelles d'investissement. Elles s'élèvent, en 2022, à 35,3M€ (+11,13% g.a). Au-delà des 11,7M€ de remboursement des emprunts auprès des banques, il convient surtout de signaler que les dépenses d'équipement (travaux sur les routes, dans les collèges, déploiement de la fibre...) atteignent 23,2M€ en 2022, soit une progression de 3,7M€ par rapport à 2021

Une situation fragile

Bien que les recettes réelles de fonctionnement aient progressé de manière plus dynamique que nos dépenses réelles de fonctionnement en 2022 (+3,70% g.a.¹ contre 1,23% g.a), il est essentiel de comprendre que ces recettes sont, pour la plupart, conjoncturelles (fraction de TVA, DMTO...). Désormais, on estime que 30 % des recettes du Département dépendent de la conjoncture économique, contre 13 % en 2015.

A cela s'ajoute une augmentation des dépenses de fonctionnement imposées - sans être nécessairement compensées - par l'Etat, réduisant encore la marge de manœuvre des

Départements. En effet, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement représente 2,1 M€ entre 2021 et 2022. Ce chiffre, porté par des dépenses réglementaires décidées sans aucune concertation avec le Département, vient une nouvelle fois pénaliser l'autonomie financière de la collectivité. En témoigne la hausse de la masse salariale (+1,4 M€ g.a), dont 86% est expliquée par ces décisions gouvernementales (indemnité inflation, hausse du point d'indice...), jointes à celle de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie /+1,6 M€ g.a), qui font croître, à elles seules, les dépenses réelles de fonctionnement de 3 M€ en un an et qui ont contraint le Département à faire des efforts en parallèle pour limiter la hausse des dépenses à 2,1M€ « seulement ».

¹ Glissement annuel : évolution d'une valeur à deux dates séparées d'un an.



Des incertitudes pour 2023

Un effet ciseau devrait bien se produire dès 2023 avec des dépenses qui augmentent de manière plus dynamique que les recettes. Les marges de manœuvre des Départements sur ces recettes sont par ailleurs de moins en moins importantes, avec 97% de nos produits de fonctionnement qui dépendent dorénavant de l'État, contre 79% en 2015.

Ce compte administratif est ainsi le reflet de huit années de gestion rigoureuse des deniers publics, mais aussi le témoignage d'une visibilité très faible et inquiétante sur l'évolution financière de nos collectivités.



Mise à l'honneur des agents départementaux mobilisés lors de la violente tornade de Pontarion

Le 9 mars 2023, le village de Pontarion était frappé par une violente tornade, provoquant d'importants dégâts matériels sur les habitations de la commune et de ses environs. Cette tornade s'était manifestée entre 16h30 et 17h, traversant Bourganeuf d'Ouest en Est, Masbaraud-Mérignat ou encore Ahun, en passant par Pontarion et Le Donzeil.

Aux côtés des 56 sapeurs-pompiers – Creusois mais aussi venus de Corrèze, de Haute-Vienne et de Charente – les agents des Unités territoriales techniques (UTT) de Bourganeuf et dans une moindre mesure de Guéret et d'Aubusson se sont mobilisés face aux importants dégâts, notamment dans le centre-bourg de Pontarion : arbres et lignes électriques arrachés sur les routes, toitures abimées, et nombreux dégâts matériels divers...

Face à ce phénomène météo soudain, extrêmement bref et d'une grande violence, près de trente agents du Conseil départemental sont intervenus, dès le jeudi soir et tout au long du week-end pour dégager les routes et ainsi faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

Ce vendredi 23 juin 2023, la Présidente du Conseil départemental a souhaité associer Madame la Préfète, Monsieur le Maire de Pontarion et la Colonelle du SDIS, à un temps dédié à la mise à l'honneur de ces agents du Département et les remercier solennellement pour leur implication, leur réactivité et la qualité du service apporté aux usagers. Une lettre de remerciement de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse leur a été remise en salle plénière afin de souligner la réactivité et l'adaptabilité précieuse des agents lors de ce phénomène exceptionnel.

Contact :

Lisa LAMORLETTE

*Collaboratrice en charge de la communication et des relations publiques
Cabinet de la Présidente*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex

Tel. : 05 44 30 23 18 / 06 58 77 08 75

Mail : llamorlette@creuse.fr